
CNRA 1999-2002

Avis n° 18

23 octobre 2002

La mobilité des personnels entre les institutions

1. La communauté des archéologues professionnels est relativement homogène quant à ses méthodes de travail et ses objectifs scientifiques. Elle est en revanche totalement éclatée sur le plan institutionnel. Cet éclatement peut être une richesse si les circulations et les partenariats se développent.
2. Chaque institution a des missions spécifiques mais toutes se retrouvent sur une mission de recherche : le travail sur le terrain, l'interprétation et la publication des données.
3. Les mobilités n'ont pas un objectif *négatif* (quitter ou abandonner une équipe, un centre ou un service) mais un objectif *positif* (accomplir une mission temporaire). Ce projet doit être élaboré par l'organisme d'accueil et sa mise en place doit entraîner une dynamique dans cet organisme pour ne pas créer de disparités entre ceux qui arrivent et ceux qui accueillent. L'arrivée d'agents de l'extérieur est donc une occasion de redynamiser et de repositionner l'ensemble du service ou du centre d'accueil.
4. Pour fonctionner, les « courants » de mobilités doivent être relativement équilibrés ; les mobilités doivent être également contrôlées dans le temps (quelques années) avec la mise en place d'un calendrier dès le départ. Le "retour" à l'institution d'origine est une issue normale, il n'est en aucune manière une sanction.
5. Les mobilités ne se mettront en place que si les diverses instances d'évaluation valorisent une telle démarche dans la carrière des agents.